

Procès-verbal de la réunion n° 08 du Conseil d'Administration du 27 novembre 2018

Présents : Mmes I. Delrue, C. Dupuis, MM M. Collard (*Trésorier général*), JP. Delchef (*Président*),
A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel, JP Vanhaelen,

Excusés : C. Porphyre (*maladie*), P. Flament (*mission FIBA*), L. Lopez (*mission tournoi européen*)

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du conseil d'administration.

1. Bilan des rencontres avec les groupements parlementaires

1.1. Le conseil d'administration décide de rédiger une réponse reprenant l'essentiel de ses considérations sur la base d'un projet rédigé par Jean-Pierre Vanhaelen et qui fera l'objet d'une consultation écrite avant d'être envoyée pour la fin de la semaine.

Dans ce courrier, il sera demandé aux groupements parlementaires de formuler des propositions.

2. Bilan de l'assemblée générale du 24 novembre 2018

2.1. Tour de table

- Les membres du CdA s'accordent sur le bon déroulement de l'assemblée,
- Ils confirment que l'agenda méritait toute une journée de travail
- Ils félicitent et remercient les différents intervenants, membre du CDA ou extérieurs, qui ont rehaussé l'ordre du jour de l'AG par la présentation de leur sujet.

2.2. Suivi des décisions prises lors de l'AG

- Le report de l'adaptation du TTA à l'assemblée générale de mars 2019 devra requérir une plus grande attention et un argumentaire plus complet.
- Le CdA décide d'envoyer les résultats de l'exercice de gouvernance aux groupements des parlementaires.

2.3. Organisation de la table ronde du 15 décembre 2018

Confirmant sa volonté de tenir compte des constats formulés lors des réunions avec les groupements parlementaires, le CdA convie les représentants des groupements parlementaires à une première réunion de réflexion qui se déroulera à Jambes le 15 décembre 2018.

A l'ordre du jour :

- La définition du cadre des travaux,
- L'inventaire des projets et des réformes retenus,
- La composition des groupes de travail,
- Les modalités d'appel aux candidats pour présider les groupes de travail,
- La fixation du timing
- La réalisation éventuelle d'une enquête de satisfaction auprès des membres de l'AWBB....

Le président est chargé d'exécuter la décision.

3. Bilan de l'assemblée générale de Basketball Belgium

3.1. Rapport de l'assemblée générale du 25 novembre 2018

Le président fait part des travaux de l'assemblée générale de Basketball Belgium qui a eu lieu au lendemain de l'assemblée générale de l'AWBB.

3.2. Statuts définitifs de Basketball Belgium

Après traduction des dernières propositions et examen d'amendements déposés en séance, l'assemblée s'est accordée sur les termes définitifs des statuts de la nouvelle fédération nationale. Après envoi à la FIBA, ils seront publiés sur le site de l'AWBB.

3.3. Convention BB – PBL

Une nouvelle convention liant Basketball Belgium à la Pro league Basket a été entérinée lors de la même assemblée générale

3.4. Composition du CdA de Basketball Belgium

3.4.1. Le CdA de Basketball Belgium est composé de :

- Jean-Pierre Delchef : président
- Marc Verlinden : vice-président
- Ann De Poorter, Jean-Pierre Vanhaelen, Jan Van Lantschoot et Pascal Henry : membres
- Stefan Garaleas : secrétaire-général.

3.4.2. Mandat des représentants du CdA

Les membres du CdA confirment les modalités de représentation qui avaient l'objet d'une consultation écrite :

- Les membres appelés à siéger au sein du CDA BB, sont désignés par le CDA de l'AWBB,
- L'AG de l'AWBB désigne les membres de l'AG de FRBB étaient entendu que 2 membres sur 3 sont membres du CDA de l'AWBB.

Compte tenu du fait que les mandats ne sont pas nominatifs, les représentants de l'AWBB peuvent être différents lors de chaque AG.

- Incompatibilités : les membres du CDA de BB ne peuvent pas être ni
 - membre de l'Assemblée générale de Basketball Belgium
 - membre d'un groupe de travail Basketball Belgium
 - membre effectif de l'Assemblée générale de l'AWBB

- membre d'un département de l'AWBB gérant directement ou indirectement une matière tombant dans les compétences de Basketball Belgium.

En ce qui concerne le statut d'un membre suppléant à l'Assemblée générale de l'AWBB, la question devra être abordée lors de l'assemblée générale de mars 2019.

3.4.3. Rapportage

Les membres du CDA rendent compte au CDA de l'AWBB (le nom membre du CDA peut être appelé au CDA mais uniquement pour le volet BB)

L'action du CDA de Basketball Belgium est mise annuellement à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'AWBB

3.4.4. Modalités de fin de mandat au sein du CdA de Basketball Belgium

Il est rappelé que le mandat des représentants du CDA de l'AWBB au sein du CdA de Basketball Belgium prend fin lorsqu'ils perdent leur qualité de représentants du CDA de l'AWBB.

Il est rappelé que le mandat du non membre du CDA de l'AWBB au sein du CdA de Basketball Belgium prend fin lorsqu'il perd la fonction sur la base de laquelle il a été élu.

3.4.5. Désignation d'un nouveau responsable du département 3X3

Suite à l'élection de Jean-Pierre Vanhaelen, le CdA doit procéder à la nomination d'un nouveau président pour le département.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2018

Le procès-verbal du conseil d'administration du 14 novembre 2018 publié dans la newsletter 774 du 23 novembre 2018 est approuvé par les membres du conseil d'administration.

5. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 14 novembre 2018

5.1. Mail envoyé aux présidents des groupements parlementaires

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du mail du président reprenant le profil des candidats à une fonction d'administrateur de Basketball Belgium (voir point 3.4.3)

5.2. Mail envoyé aux arbitres régionaux

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du mail du président envoyé aux arbitres régionaux qui avaient réagi à une décision du CDA de septembre 2018.

6. Compétences administratives du conseil d'administration

6.1. Examen des procès-verbaux des instances provinciales

Les membres du CdA se sont étonnés des termes du procès-verbal de la réunion des parlementaires de Liège du 14 novembre 2018 relatifs à la réunion qu'ils avaient eue avec eux le 5 novembre.

Le Trésorier général et le président sont chargés de leur adresser le point de vue du CdA.

6.2. Modalités de communication des intempéries

Les membres du CdA confirment la communication qui sera faite en cas d'intempéries et qui sera publiée sur le site et sur facebook.

Soucieux de la sécurité des membres de l'AWBB tout en ne négligeant d'assurer la régularité de la compétition, le département championnat a pris les dispositions suivantes :

le site de référence est celui de l'IRM (institut royal de météorologie (+ lien)

dès qu'il indique la couleur orange ou rouge dans une province d'un des 2 clubs appelés à disputer une rencontre de championnat le match sera remis.

La situation sera évaluée

le vendredi à 15h00 pour les rencontres du vendredi soir,

le vendredi à 20h00 pour les rencontres du samedi matin (de 9h00 à 12h00),

le samedi à 10h00 pour les rencontres du samedi après – midi (de 12h01 à 17h00),

Le samedi à 15h00 pour les rencontres du samedi soir (de 17h01 à 21h00),

le samedi à 20h00 pour les rencontres du dimanche matin (de 9h00 à 12h00)

Le dimanche à 10h00 pour les rencontres du dimanche après-midi (de 12h01 à 17h00),

Exemples :

1. match opposant un club de la province de Liège à un club de la province du Hainaut : couleur orange dans la province de Liège --> match remis.

2. match opposant un club de la province de Liège à un club de la province du Hainaut : couleur orange dans la province du Hainaut --> match remis.

6.3. Dates des réunions du CdA de janvier à juin 2019

Les membres du CdA fixent les dates des réunions comme suit :

- 2019.01.08
- 2019.01.22
- 2019.02.11
- 2019.02.26
- 2019.03.12
- 2019.04.02
- 2019.04.24
- 2019.05.14
- 2019.05.28
- 2019.06.18

6.4. Demande de dérogation du club RBC Templeuve

Le conseil d'administration est saisi d'une demande du club de RBC Templeuve de pouvoir aligner une joueuse de U14 en U12 pour des raisons médicales. Le CdA décide de transmettre le dossier au Docteur LEMAIRE pour avis au CDA.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

6.5. Exclusion de 2 joueurs du BC Ransart

Suite à la réception d'un courrier qui conteste l'exclusion de 2 joueurs du BC Ransart, le conseil d'administration tient à rappeler qu'il ne lui appartient pas de s'immiscer dans la gestion des clubs.

Par conséquent, il décide de ne pas intervenir dans ce dossier.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

6.6. Demande de dérogation de la JS Soignies

Le conseil d'administration est saisi d'une demande du club de la JS Soignies de pouvoir aligner des joueurs nés en 2014 en compétition U6. Attendu que l'article PA97 prévoit que si l'affiliation de membres est possible à partir de l'âge de 3 ans, l'accès à la compétition n'est envisageable qu'à partir de l'âge de 5 ans. Par conséquent, le CdA répond par la négative à la demande du club de la JS Soignies.

6.7. Refus de demandes de mutations administratives pour des U12

Le conseil d'administration prend connaissance de 2 courriers de parents qui se sont vus opposer un refus à une demande de mutation administrative pour des enfants disputant des compétitions U12. Le conseil d'administration charge respectivement Isabelle Delrue et Jean-Pierre Vanhaelen pour prendre contact avec les clubs concernés.

7. Préparation de l'assemblée générale du 16 mars 2018

7.1. Relevé des propositions de modifications statutaires du CdA

Le président rappelle l'échéance fixée par la commission législative pour le dépôt des articles qui feront l'objet d'une proposition de modification statutaire

Ceux-ci doivent être transmis pour le 9 décembre 2018. Le président se charge de les rassembler.

7.2. Propositions de la province du Hainaut

Les membres du CdA prennent connaissance des propositions de modifications statutaires qui seront déposées par les parlementaires du Hainaut.

8. Compétences judiciaires du conseil d'administration

8.1. Approbation des nominations ad hoc

Suite à la demande du Procureur régional et conformément au PJ 14 du ROI, Messieurs LANGE, MELIN et BRAND (CJP LIEGE) et Monsieur LOZE (CJP BBW) membres AD Hoc afin de siéger en tant que membres au conseil d'appel qui se déroulera le 24/11/2018.

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord sur ces nominations.

8.2. Dossier Lambusart

8.2.1. Situation du club de Lambusart

Suite à diverses informations recueillies par différentes instances de l'AWBB, le CdA décide de poursuivre la collecte d'informations pour parfaire sa connaissance du dossier.

8.2.2. Recours en grâce de Monsieur Arnould

Le CdA décide de ne pas entamer l'examen du recours en grâce vu que celui-ci ne répond pas aux conditions visées à l'article du PJ 23

8.2.3. Recours en grâce de Monsieur Di Francesco

Le CdA décide de ne pas entamer l'examen du recours en grâce vu que celui-ci ne répond pas aux conditions visées à l'article du PJ 23

9. Calendrier des activités

- Tournoi de la Saint Nicolas les 8 & 9 décembre à Jambes pour les U 8 et U10
- Tournoi de la Saint-Nicolas le 22 décembre à Jumet pour les U12.

La réunion se termine à 23h00.

la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le mardi 11 décembre 2018. Les documents externes sont attendus jusqu'au 7/12/2018

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHEF**
Président